

Déclaration solennelle des présidents du conseil régional, du conseil départemental et d'EPCI de Guadeloupe

et du préfet de région

réunis le 13 août 2019 à l'espace régional du Raizet

Sur les modalités de création d'une Autorité Organisatrice Unique en charge du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement en Guadeloupe au 1^{er} Janvier 2020

Le SPEA mérite une instance unique, stratégique et décisionnelle. L'Eau est une cause commune qui ne saurait être assujettie à une quelconque division sur ce sujet. Toutes les questions doivent être posées, débattues et faire l'objet d'un compromis.

Cette AOU prendra la forme juridique d'un SMO à la carte et sera constituée par absorption-dissolution de toutes les autorités organisatrices existantes.

Cette structure sera l'instance décisionnelle et stratégique du service public de l'eau et de l'assainissement sur tout le territoire et disposera de l'ensemble des compétences liées à ces services à savoir :

- les actions de préservation de la ressource
- la production, adduction et distribution de l'eau potable
- l'assainissement collectif et non collectif
- les missions d'études générales de préfiguration dans tous les domaines (organisation, finances, RH, techniques, commande publique)

Décisions

Les signataires ont donc décidé de s'entendre sur les éléments suivants, dont le rendu est attendu au 16 septembre 2019 afin de décliner le calendrier et les modalités de création de la nouvelle structure unique en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement :

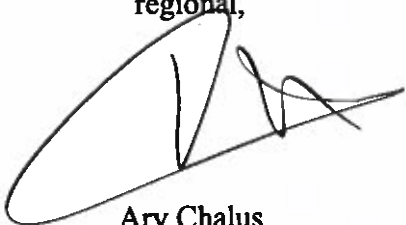

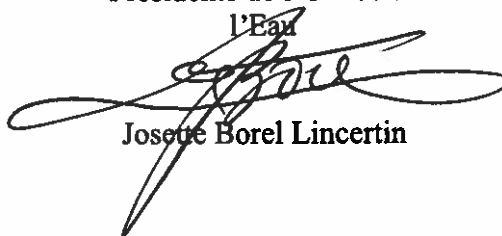
Confier au groupe technique eau de la CTAP, accompagné en tant que de besoin des services de l'Etat et de l'Office de l'Eau, et des cabinets experts missionnés à cet effet, la responsabilité de produire les rapports d'étape relatifs aux points suivants :

- Inventaire précis de la dette bancaire et fournisseurs de l'ensemble des opérateurs ;
- Caractérisation des enjeux en termes de ressources humaines pour la future structure unique
- Modélisation économique de la future structure unique ;

- Mise en œuvre de la répartition actif/passif du patrimoine entre les anciens et actuels membres du SIAEAG et de l'ensemble des opérateurs, suite à l'étude patrimoniale diligentée par l'Etat.

De procéder à la constitution d'une équipe administrative dédiée, chargée de la préfiguration opérationnelle de la nouvelle structure, et bénéficiant du soutien d'une assistance technique.

Les signataires, réunis le 13 aout à l'Espace régional du Raizet, s'engagent par leur signature à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions figurant dans le présent relevé de décision

<p>Le président du Conseil régional,</p>  <p>Ary Chalus</p>	<p>Le préfet de région Guadeloupe</p>  <p>Philippe Gustin</p>	<p>La présidente du Conseil départemental, Présidente de l'Office de l'Eau</p>  <p>Josette Borel Lincertin</p>
--	---	---

La présidente de la communauté de communes de Marie-Galante

Maryse Etzol

Le président de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Eric Jalton

Le président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes

Joël Beaugendre

La présidente de la communauté d'agglomération Nord Grande-Terre

Gabrielle Louis-Carabin

Le président de la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre

8 / Jocelyn Sapotille

Le président de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant

R / Jean-Pierre Dupont

Ferdly Louisy